CSLE – 304M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent

L'Union des
producteurs
agricoles

Mémoire de la
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

présenté à la

Commission spéciale sur la Loi électorale

Février 2006

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent représente les intérêts de plus de 2500 producteurs et productrices agricoles.

Notre territoire comprend les MRC de Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Des Basques, Témiscouata et presque tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Nos membres pratiquent l'agriculture dans les comtés provinciaux de Matapédia, Matane, Rimouski, Témiscouata et Rivière-du-Loup.

Nous sommes affiliés à la Confédération de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

La production laitière constitue la pierre d'assise de l'agriculture régionale. Nous sommes également la principale région productrice d'ovins et avons connu un très fort développement de la production acéricole.

Pour mener à bien notre mission et nos activités, nous sommes en relation quasi constante avec les députés provinciaux de la région, d'où notre intérêt pour la réforme sur laquelle vous travaillez actuellement.

Comme la plupart des régions du Québec, à l'exception des grands centres, la population bas-laurentienne est en décroissance. On note cependant un ralentissement de cette tendance comparativement à ce qui se passait il y a une trentaine d'années.

Le contexte

Pour l'UPA, la principale préoccupation à l'égard d'une éventuelle réforme électorale est en lien avec la possibilité de pouvoir se faire entendre adéquatement au gouvernement provincial. Nous limiterons donc notre intervention à cet aspect, en plus de vous soumettre quelques considérations à l'égard du mode de scrutin.

Nous comptons beaucoup sur le travail des députés pour nous aider à faire cheminer nos dossiers et, dans l'ensemble, sommes satisfaits de ce fonctionnement.

Par définition, l'agriculture se pratique essentiellement en milieu rural.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le monde rural à tendance à se dépeupler progressivement. Par contre, la population restante continue d'avoir des besoins et devrait pouvoir compter sur une même qualité de représentation et de services que si elle habitait un grand centre ou sa périphérie.

La Cour suprême du Canada a déjà statué que le législateur est justifié de déroger à la règle de la parité électorale pour tenir compte de contraintes en lien avec le territoire ou des facteurs démographiques.

La tendance actuelle, tant au niveau fédéral que provincial, est de réduire le nombre de circonscriptions en milieu rural et d'augmenter ce nombre en périphérie des grands centres où se concentre le développement. Bien que justifiable de façon mathématique, cette approche nous semble inéquitable à l'égard de la population des régions.

La façon d'élire les députés

Depuis une quarantaine d'années, de réforme en réforme, on en est venu à découper le territoire québécois en MRC et en régions administratives par lesquelles peut s'opérer une décentralisation des pouvoirs et des budgets. Ce transfert vers les régions n'est pas complété et n'est pas parfait, mais il constitue cependant une base solide sur laquelle on peut travailler. À cet effet, il est important de préserver et respecter le découpage des régions administratives.

Nous sommes d'accord avec le concept de « district » que vous proposez, nous le voyons cependant à l'échelle des régions administratives actuelles. Comme ces districts seraient vraisemblablement plus petits que ce que vous proposez, un seul député de district suffirait. Le principal mandat de ce député devrait être d'assurer une coordination et une cohérence de la représentation régionale au gouvernement et, à l'inverse, de voir à harmoniser l'action des divers ministères en région.

La carte électorale

Les députés doivent être accessibles à la population. Compte tenu de la taille des comtés actuels, il serait déraisonnable d'abaisser à 15 % l'écart de la moyenne de population des circonscriptions. Cela aurait pour effet d'augmenter de façon disproportionnée les circonscriptions déjà très grandes et peu populeuses comme Matapédia, Matane et Témiscouata.

Vu la difficulté d'avoir un pourcentage d'écart équitable pour tous les comtés, il y aurait lieu d'élargir le statut particulier actuellement réservé à deux comtés.

Le mode de scrutin

Bien que les lendemains d'élections sont parfois pénibles pour ceux qui constatent qu'ils n'ont pas un nombre de candidats de leur parti élus qui soit proportionnel au suffrage recueilli, on ne peut pas dire que ce sujet ait fait l'objet de débat en profondeur au sein de notre organisation.

Nous pourrions être d'accord avec un système de scrutin du type mixte compensatoire qui corrigerait ce déséquilibre et qui permettrait l'arrivée de nouveaux partis dans les districts où la population déciderait de les élire.

Il est envisageable que ces situations créent un climat politique plus consensuel entre les partis plutôt que l'affrontement stérile auquel on assiste trop souvent.

Nous sommes cependant en faveur de la stabilité des gouvernements. Nous craignons qu'avec le mode de scrutin proposé, on élise à répétition des gouvernements minoritaires. Nous convenons que ces gouvernements doivent être ouverts aux compromis, par contre cela a un effet sur la stabilité des gouvernements. De plus, il est difficile - voire impossible - à ces gouvernements d'initier des changements majeurs d'ordre politique, social, économique ou constitutionnel.

Les élections à date fixe

Cela permettrait de réduire les manipulations politiques de fin de mandat. Encore là, cependant, il faut pouvoir compter sur des gouvernements qui ne soient pas renversés en cours de mandat.

❖ ❖ ❖

Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin
Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418-723-2424
Télécopieur : 418-723-6045
Courriel : bas-saint-laurent@upa.qc.ca